

PROGRAMME DE FORMATION

La pratique du quasi-usufruit après la réforme

Quelles sont les enseignements à tirer du BOFIP récemment publié ? Faut-il abandonner le quasi-usufruit ou le conseiller encore ? Quelles sont les bonnes pratiques dans le contexte actuel ? Peut-on revenir en arrière sur des situations potentiellement à risque ? Cette classe virtuelle traitera en détail toutes les incidences des nouvelles mesures et les conseils à donner à vos clients.

Date:	18 déc. 2025 10h-12h
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	Une connaissance des fondamentaux en droit de la famille et en fiscalité est nécessaire.
Objectifs:	À l'issue de la formation, le participant sera capable de : - De comprendre la réforme du quasi-usufruit - D'identifier les situations à risques - D'anticiper les difficultés liées au dispositif 774 bis du CGI - Mettre en œuvre le quasi-usufruit dans des conditions sécurisées - Mettre un terme au quasi-usufruit lorsque cela sera nécessaire

Contenu pédagogique:	Propos introductifs
	Origine du texte et objectifs
	Les dettes non déductibles
	Les dettes non déductibles sauf preuve contraire
	Les dettes déductibles non concernées par le dispositif
	La méthode de calcul des droits
	Comment neutraliser le dispositif ?

CGPI :

- IAS/DDA : 2 heures

Heures
reglementaires:

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen
pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'evaluation: Quiz d'évaluation des acquis

Intervenants:

Catherine Orlhac, Directrice Technique Harvest Fidroit Academy

Après 25 ans passés à l'AUREP qu'elle a dirigé et présidé, Catherine ORLHAC a rejoint le groupe Harvest en tant que directrice technique Harvest Fidroit Academy. Reconnue pour son expertise technique en droit patrimonial, elle a été élue personnalité de l'année en gestion de patrimoine (prix Agefi) en 2023, saluant ainsi sa contribution à l'évolution du métier.

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

